

Eure. Avec la vidéo-verbalisation, les contraventions pleuvent près du collège de Saint-Marcel

Depuis la rentrée, des parents d'élèves du collège Léonard de Vinci à Saint-Marcel (Eure), ont reçu plusieurs contraventions de 135 euros en déposant leurs enfants.



Depuis la rentrée, les contraventions pleuvent devant le collège Léonard de Vinci de Saint-Marcel.

10 secondes d'arrêt, 135 euros d'amende pour stationnement gênant. La rentrée s'annonce salée pour les parents d'élèves du collège Léonard de Vinci à Saint-Marcel (Eure).

Avec l'installation de la vidéo-verbalisation près de l'établissement, les contraventions pleuvent.

Sept PV en un à peine un mois

« Nous recevons des amendes pour avoir déposé nos enfants au collège. Un père de famille qui s'est installé depuis peu de temps dans la commune a déjà

reçu sept amendes en à peine un mois. Un autre ami en est à 450 euros de PV. »

Benoît - Père de famille

Tous les matins, les parents d'élèves déposent leurs enfants devant l'établissement en coup de vent. Mais il suffit de quelques secondes pour faire l'objet d'une contravention pour stationnement gênant.

« L'agent devant l'écran relève nos plaques et les envoie au centre, à Rennes », raconte Benoît.

[Échange culturel. Une famille de Saint-Marcel accueille Benjamin, un adolescent danois](#)

La municipalité et ses agents affirment qu'ils n'ont pas la main sur les contraventions qui sont envoyées.

« On signale l'infraction qu'on identifie à la caméra mais ensuite c'est Rennes qui contrôle la conformité et c'est eux qui envoient les contraventions. Je ne sais pas qui est verbalisé et combien de personnes cela représente. »

Policiier municipal en charge de l'équipement -

Amende reçue trois semaines plus tard

Les parents d'élèves reçoivent ensuite la facture trois semaines plus tard.

« Aucun agent ne passe pour mettre la contravention. J'ai juste reçu un courrier. »

Parent d'élève -

Habitant Saint-Just (Eure), il lui semblait plus simple de déposer son enfant devant son établissement. Simple mais désormais plus cher...

Pas assez de places de parking

« Si cela se trouve, j'en ai encore d'autres qui vont arriver », s'inquiète Benoît qui se défend : « Devant l'établissement, il n'y a qu'une dizaine de places de parking et elles sont toutes évidemment prises le matin. ».

Il assure que ces arrêts ne provoquent pas de bouchons devant l'établissement et que les parents restent prudents sur la chaussée. Un avis que le policier municipal est loin de partager.

« Il y a une piste cyclable aux abords du collège, c'est de ce côté que sortent les enfants qui rentrent seuls. Les voitures se garent là et les enfants sont obligés de slalomer pour passer. On ne va pas mettre en péril la sécurité des enfants pour du stationnement. À Saint-Marcel on a une offre de stationnement très développée, il y a des places gratuites devant le collège et devant le stade Léo Lagrange. Ce n'est qu'une minorité de parents qui affirment le contraire. »

Policier municipal -

L'association des parents d'élèves met en garde

Sur sa page Facebook, la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE) de Saint-Marcel prévenait les parents que des contraventions pouvaient tomber en cas d'arrêt devant le collège. Suite à la diffusion de ce message sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes se sont manifestées. Circulation anarchique « Jusqu'alors, nous avons plutôt été interpellés par des parents s'inquiétant des problèmes de sécurité dus à la circulation anarchique devant le collège (déposes d'enfants ou stationnements inadaptés). Nous n'avons pas été étonnés que la police municipale intervienne car le problème est réel », précise Sylvain Simonnin, président FCPE Saint-Marcel. Si l'association des parents d'élèves constate « une circulation anarchique », elle relève également une « méthode qui pose question » : « Information inexistante ou presque de la mairie, qui aurait pu contacter les fédérations des parents d'élèves, multiples contraventions sur quelques jours pour des mêmes véhicules, explications trop vagues sur la nature et les circonstances de l'infraction », énumère Sylvain Simonnin. Autant de choses qui ont braqué les parents d'élèves. « Ce qui aurait pu être une opération de pédagogie dans l'intérêt de tous est perçue très négativement. Nous le regrettons et nous allons écrire au maire », soutient Sylvain Simonnin qui espère que le premier édile pourra apaiser les tensions.

« Tout le monde se renvoie la balle »

Plusieurs personnes concernées ont contacté la mairie pour comprendre ce qu'il se passe.

« On nous dit que c'est un agent un peu trop zélé qui signale les arrêts. »

Parent d'élève -

[Eure. Carrosserie Art Auto s'installe dans la zone industrielle de Saint-Marcel](#)

Face à ces amendes qui pleuvent, Benoît a mené sa propre enquête. Selon ses sources, l'article R417-11 soit l'arrêt ou le stationnement gênant ne fait pas partie des infractions verbalisables par vidéo.

Face à ces amendes qu'ils considèrent comme injustes, les parents d'élèves ne parviennent pas à trouver réponse à leur question : « Tout le monde se renvoie la balle. On nous dit qu'une personne de la mairie va nous contacter mais ça n'arrive pas », se désole l'un des parents.

Informé des différentes réclamations des parents d'élèves du collège Léonard de Vinci, le maire de la commune, Hervé Podraza, soutient son policier municipal.

« S'il y a des verbalisations, c'est qu'il y a des infractions. Tout ce qu'il dit est exact, c'est le centre de [Rennes](#) qui envoie les contraventions. Aux abords de l'établissement, la commune a fait son maximum pour permettre aux véhicules de stationner en toute tranquillité avec plusieurs places de stationnement. »

Hervé Podraza - Maire de Saint-Marcel

Cependant, le maire souligne que plus de pédagogie ne coûte pas grand-chose : « Il est vrai que de faire un peu de pédagogie envers les parents ne fait pas de mal et permettrait d'apaiser ces tensions. On va en discuter. Après, les parents doivent également jouer le jeu, en stationnant correctement leur véhicule ».

Arielle Bossuyt et Mélissa Prou